

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} OCTOBRE 2014

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Dominique BOUTEILLEY BRENOT, Valérie GIRARD, Valérie HUMBLOT MARIN, Françoise LORNET, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Michel FEUILLEBOIS, Jean-Pierre GILLE, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Gilles ROMANET.

Absents excusés : Emmanuel SEGAUX.

Procurations : Jacqueline PICHOT à Dominique GILLE.
Isabelle LENEUF à Dominique BOUTEILLEY-BRENOT.

Secrétaire de séance : Damien OUDET.

Mr le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, une relative à la modification du budget et une concernant le bois « En l'Orme ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Modification des statuts du SICECO :

Grand Dijon, « communauté d'agglomération de 252 000 habitants » veut se transformer en « Communauté Urbaine » à compter du 1^{er} janvier 2015 et sera de ce fait contrainte de modifier ses statuts. Elle aura parmi ses compétences obligatoires « la distribution publique d'électricité », au même titre que le SICECO. Aujourd'hui 7 communes adhèrent à la fois au SICECO et au Grand Dijon : Bretenière, Corcelles les Monts, Fenay, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant. La modification des statuts du Grand Dijon va entraîner celle du SICECO et concernera essentiellement l'article L5215-22 du CGCT sur 2 mesures :

- La transformation en syndicat mixte fermé du fait de la prise de compétence « concession de la distribution publique d'électricité » par la Communauté Urbaine.
- La mise en place du mécanisme de la représentation-substitution qui s'appliquera pour les 7 communes, à la fois adhérentes du SICECO et du Grand Dijon.

Le texte des statuts modifiés sera adressé prochainement par le SICECO.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

2) Groupement de commande d'achat de gaz :

M le Maire propose d'adhérer au groupement pour la fourniture de gaz, ce qui engendrera une baisse de prix d'environ 5 à 8%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) Vote sur le renouvellement de la taxe d'aménagement :

Cette taxe de 2% (sur les constructions) a été votée en 2011 pour 3 ans, et arrive à terme le 31/12/2014. M le Maire propose de la reconduire toujours à 2% mais sans limitation dans le temps à compter du 01 janvier 2015.

Le conseil accepte avec 13 voix pour et 1 abstention (Arnaud MONIN) la reconduction de la taxe d'aménagement.

4) Nomination de l'Agent recenseur :

Le recensement de la population de Tillenay aura lieu du 15/01/2015 au 15/02/2015.

Mme Cécile ROBERT a été choisie pour être agent vacataire de la commune pour effectuer le recensement, elle recevra une indemnité brute de 1600€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mme Cécile ROBERT.

5) Location de l'appartement situé au-dessus de la Mairie :

Un jeune couple avec un enfant a fait la démarche en Mairie pour louer l'appartement qui se trouve au-dessus de la mairie. C'est un T3 de 62 m2 avec un loyer de 470€ charges comprises. Ce couple actuellement en recherche d'emploi ne présente pas les garanties nécessaires à cette location.

Le conseil Municipal émet un avis défavorable en regard de la situation de ce couple.

6) Décision modificative du budget :

Afin de pouvoir régler une dernière facture concernant la salle de motricité (somme non prévue au budget) le conseil décide la DM suivante :

Article 2132 immeuble de rapport (salle des fêtes) – 1500€

Article 2312 immobilisation en cours (salle de motricité) + 1500€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7) Bois en l'Orme :

Le bois de cette parcelle est de très mauvaise qualité, et aucune personne ne voulant l'exploiter, même à bas prix, M le Maire a contacté l'entreprise Martin qui propose de prendre le bois et de passer le broyeur en compensation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8) Questions diverses :

- a) Tableau interactif de l'école : les tarifs en baisse ont permis de passer commande de deux tableaux interactifs pour 3700 € pour équiper non plus une classe mais deux.
- b) Les différents diagnostics (énergie, amiante et plomb) concernant le logement vacant de la Mairie sont en cours.
- c) Travaux sur la 31B : les deux grilles des avaloirs qui ont été cassées ont été remplacées gratuitement. Un investissement de 2000 € est à prévoir pour changer 5 avaloirs et mettre 1 capteur d'eau.
- d) Vestiaires du terrain de Foot : les robinets ont été cassés (acte de vandalisme), il est prévu de les remplacer par des boutons poussoirs. Pour pallier à l'humidité, il serait souhaitable d'installer une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC).
- e) Disparition du drapeau tricolore : ce drapeau situé au-dessus de la mairie a été dérobé, il convient donc de le remplacer ainsi que les deux autres très abîmés par les intempéries.
- f) La DREAL reporte en 2018 les analyses de la qualité de l'air prévues dans les bâtiments communaux, et nous demande de respecter un guide de bonne pratique.

M Jean Pierre GILLE a constaté que le camion poubelle perd de plus en plus d'huile.

M Christophe FEBVRET signale que le panneau qui indique le croisement de la bascule n'a toujours pas été remis en place.

La séance est levée à 20 h 05